

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Christelle BRILLAUD, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 02/07/2025

M. Cyril DROUIN est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-07/05

OBJET : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE AUX BROUZILS

Monsieur Patrick PERDRIAU, adjoint en charge du développement durable expose :

Dans le cadre de la politique de gestion de proximité des biodéchets, et en réponse aux obligations réglementaires issues de la loi AGEC imposant le tri à la source de ces déchets depuis le 1er janvier 2024, il est proposé à la commune des Brouzils de s'engager dans la mise en place de deux sites de compostage partagé, en partenariat avec TRIVALIS et la Communauté de communes de Saint-Fulgent - Les Essarts (CCSFLE).

Cette initiative s'inscrit dans une démarche environnementale visant à réduire les volumes d'ordures ménagères et à valoriser les déchets organiques par compostage local. Elle répond également à un objectif de sensibilisation des habitants à la gestion responsable de leurs déchets, tout en renforçant le lien social.

Les deux sites seront installés rue du Chêne Vert :

- Le premier site sera dédié à l'EHPAD Le Chêne d'Or, et géré par le personnel de l'établissement.
- Le second sera ouvert aux habitants volontaires du quartier, sous la supervision du service technique communal.

La convention précise les engagements de chaque partenaire :

- TRIVALIS accompagnera techniquement et financièrement la mise en place et le suivi des composteurs.
- La Communauté de communes financera l'équipement et la communication, et assurera un suivi technique régulier.
- La Commune des Brouzils mettra à disposition les terrains, désignera les référents formés, assurera l'installation, l'entretien, et l'approvisionnement en broyat.

Sur sa proposition, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de valider cette convention tripartite et d'autoriser Madame la Maire à la signer au nom de la commune.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Cyril DROUIN

Le Maire
Emilie DUPREY

